



TARIFS MUNICIPAUX

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

2025-2026

RESTAURANT SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Forfait mensuel permanent 4 jours	52,00 €	59,00 €	62,50 €	67,00 €
Tarif à la journée* (à appliquer à la journée ALSH)	4,15 €	4,65 €	4,95 €	5.40 €
Forfait mensuel permanent 4 jours - Hors commune	<i>Tarif unique de 81,50 €</i>			
Tarif à la journée hors commune (à appliquer à la journée ALSH)	<i>Tarif unique de 6,40 €</i>			

A SAVOIR

L'encadrement et l'animation (avant et après repas) durant la méridienne **entre 12h et 14h** sont compris dans le prix du repas



La période scolaire compte 144 jours de classe en moyenne.

Le forfait mensuel permanent (4 jours/semaine) est évalué en prenant en compte des jours d'absence possibles. Les tarifs forfaitaires (restaurant scolaire - accueil périscolaire) sont calculés sur 10 mois.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Garderie du Matin Forfait mensuel	Enfant de la commune	18,58 €	20,85 €	23,30 €	24,52 €
	Hors commune	29,80 €	32,75 €	38,38 €	40,86 €
Garderie du Soir Forfait mensuel	Enfant de la commune	27,33 €	31,28 €	34,32 €	35,56 €
	Hors commune	39,74 €	50,29 €	54,48 €	56,96 €
Garderie du Matin & Soir Forfait mensuel	Enfant de la commune	30,47 €	34,61 €	39,32 €	43,82 €
	Hors commune	44,13 €	55,16 €	61,79 €	68,53 €
Garderie à la journée	Enfant de la commune	4,20 €	4,60 €	5,06 €	5,51 €
	Hors commune	6,30 €	7,30 €	8,43 €	9,27 €





TARIFS MUNICIPAUX

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 2025-2026

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

1- PRESTATION MERCREDI

	QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Journée	Enfant de la commune	5,97 €	7,30 €	8,77 €	9,44 €
	Hors commune	13,01 €	15,91 €	18,88 €	20,31 €
Demi-journée	Enfant de la commune	4,00 €	5,16 €	6,13 €	6,87 €
	Hors commune	8,30 €	11,00 €	13,37 €	14,36 €



Si votre enfant fréquente le restaurant scolaire à la demi-journée ou journée, s'ajoute le prix du repas* « tarif à la journée »

2- PRESTATION VACANCES

	QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Journée	Enfant de la commune	5,97 €	7,30 €	8,77 €	9,44 €
	Hors commune	13,01 €	15,91 €	18,88 €	20,31 €
Journée avec Veillée	Enfant de la commune	7,97 €	9,30 €	10,77 €	11,44 €
	Hors commune	15,01 €	17,91 €	20,88 €	22,31 €
Journée + nuitée	Enfant de la commune	9,97 €	11,30 €	12,77 €	13,44 €
	Hors commune	17,01 €	19,91 €	22,88 €	24,31 €



Pour les veillées et nuitées s'ajoutent le prix de 2 repas « tarif à la journée »



-> Allocataires C.A.F ou M.S.A :

Le quotient retenu est celui fourni par ces 2 organismes à savoir : revenus bruts annuels (avant tout abattement fiscal) divisés par 12 mois + prestations/nombre parts)

-> Non-allocataires C.A.F ou M.S.A :

La fiche d'imposition permettra le calcul du quotient familial à savoir : (ressources annuelles imposables/12) / nombre de parts